

Windsor (Ontario)



Population et données démographiques

Windsor comptait 349 718 habitants en 2018 et sa densité de population était de 342 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (31 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,6 % des résidents de Windsor faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion semblable à celle observée en Ontario (2,8 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, environ 1 résident sur 4 (23 %), une proportion inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Windsor, 1 sur 7 (14 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celles observées en Ontario (12 %) et au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Windsor (20 %) était nettement plus faible que celle observée en Ontario (29 %), elle était semblable à celle enregistrée au Canada (22 %).

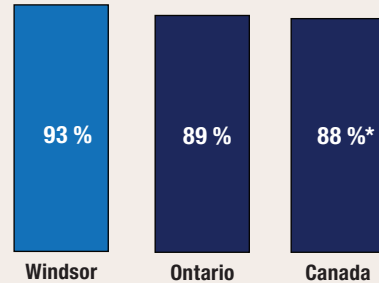


Windsor (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Windsor âgés de 25 à 64 ans, 6 sur 10 (61 %) avaient achevé des études postsecondaires, 3 sur 10 (29 %) étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

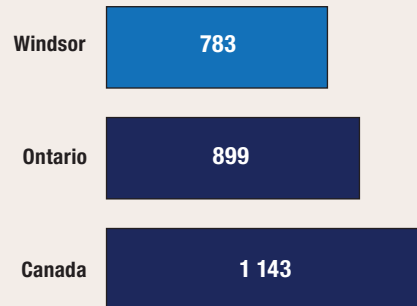
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

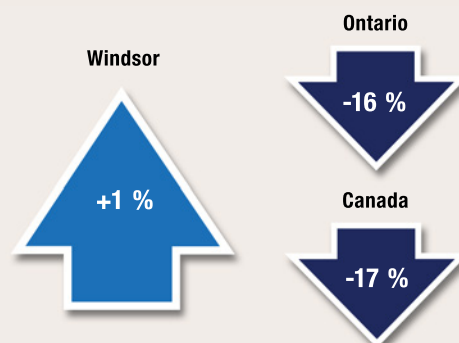
* valeur significativement différente de l'estimation pour Windsor ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Windsor (6,0 %) était légèrement supérieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Windsor s'est chiffré à 51 630 \$ en 2017, soit un revenu légèrement inférieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Windsor (18 %) était semblable à ceux en Ontario (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,4 personnes par ménage à Windsor en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (72 %) des ménages résidant à Windsor étaient propriétaires de leur logement, une proportion semblable à celles observées en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Windsor, un peu plus de 1 ménage sur 5 (22 %) était dans cette situation, une proportion inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,7 %) des logements privés occupés à Windsor nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Le cinquième (19 %) des familles résidant à Windsor étaient des familles monoparentales, une proportion légèrement supérieure à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 192 le nombre de personnes à Windsor vivant dans des zones sans refuges, dans des maisons de transition ou dans des refuges, ou dans tout autre logement qui n'était pas le leur.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Windsor âgés de 15 ans et plus, 2 sur 5 (39 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Près de 3 résidents de Windsor sur 5 (58 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Windsor étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (46 % par rapport à 67 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Windsor sur 7 (14 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Plus de 1 résident de Windsor sur 4 (28 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion semblable à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 12 %^E des résidents de Windsor ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 26 % des résidents de Windsor ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (81 %) des résidents de Windsor croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle enregistrée en Ontario (76 %), mais qui était significativement supérieure à celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (93 %) des résidents de Windsor ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, plus de 1 résident de Windsor sur 5 (22 %) âgé de 15 ans et plus a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion semblable à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Windsor a déclaré un taux de criminalité global de 5 427 affaires pour 100 000 habitants, soit 32 % de plus qu'en Ontario (4 113), mais 1 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 1 % à Windsor, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Windsor a augmenté de 21 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des fraudes, des homicides et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage). Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a augmenté de 13 % à Windsor, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Windsor a déclaré 3 913 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 49 % supérieur à celui enregistré en Ontario (2 621) et de 17 % supérieur à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Windsor a déclaré 783 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux de 13 % inférieur à celui enregistré en Ontario (899) et de 31 % inférieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ À Windsor, plus de la moitié (56 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, tout comme en Ontario (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Windsor a diminué de 22 %, alors que des baisses moins prononcées ont été observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Windsor a diminué de 4 %, une baisse moins marquée que celles observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Windsor, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-21 % par rapport à -29 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était nettement moins élevé à Windsor (1,7 affaire pour 100 000 habitants), comparativement à ceux enregistrés en Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Windsor a diminué de 57 %, alors que des hausses ont été observées en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Windsor a déclaré 302 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 24 % de plus qu'en Ontario (243), mais 6 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (82 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Windsor étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,5 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Windsor sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

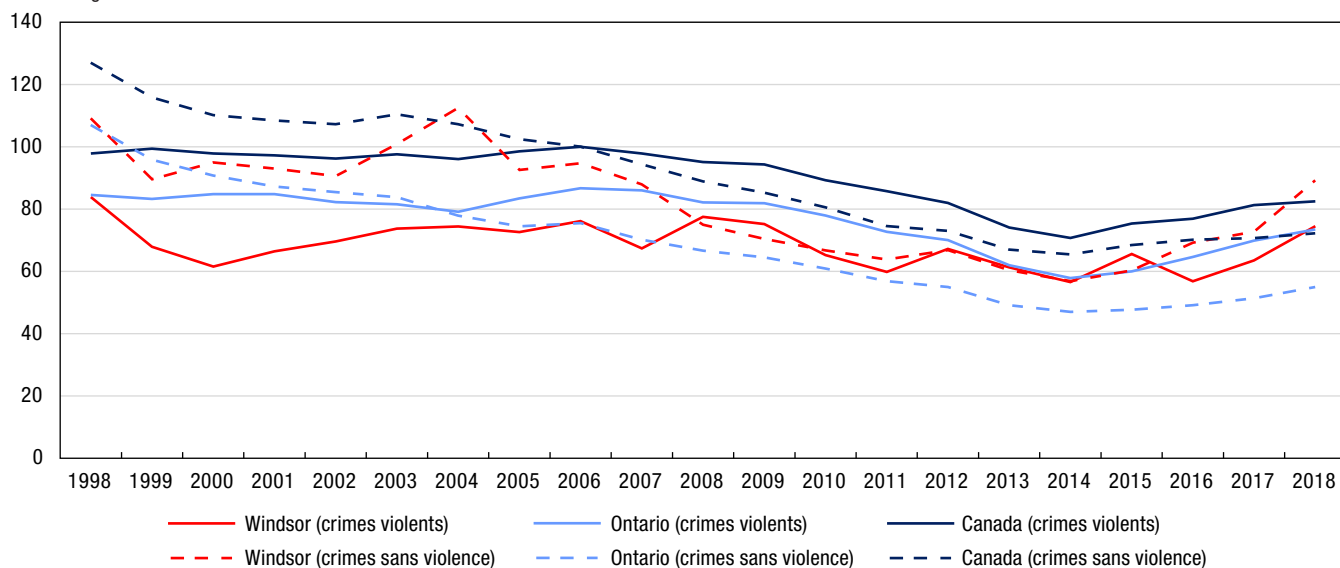
Homicides

- En 2018, Windsor a enregistré 10 homicides, ce qui correspond à un taux de 2,86 pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Windsor, 1 victime sur 10 (10 %) était de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (27 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Windsor s'est accru, pour passer de 7 victimes en 2008 à 10 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



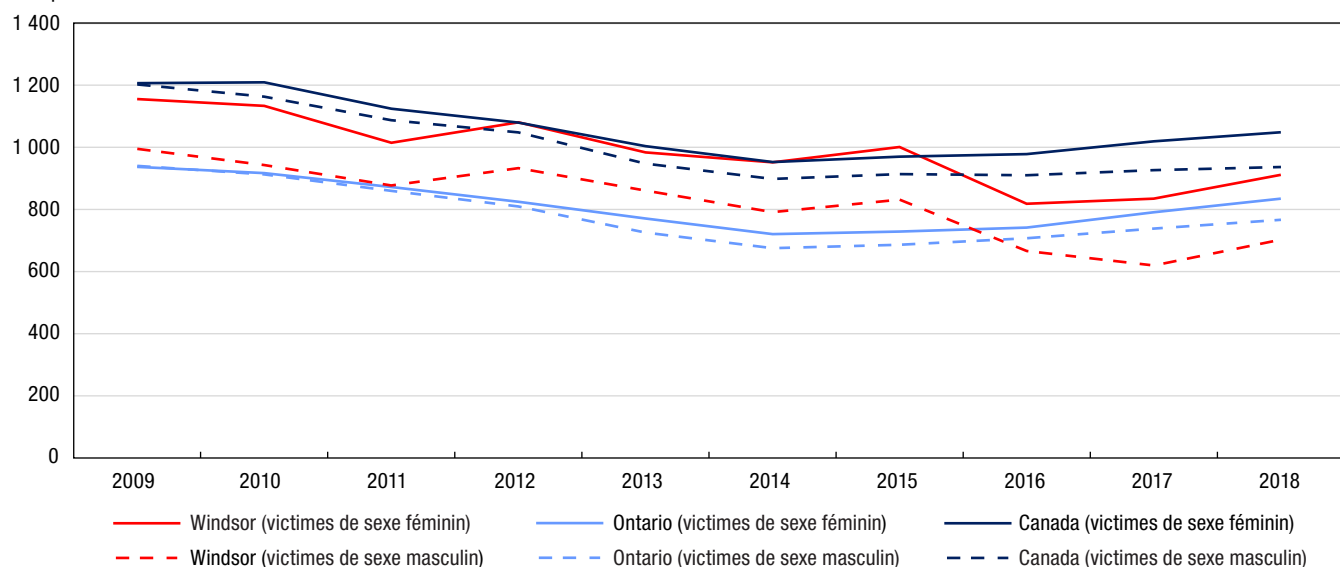
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 2009 à 2018

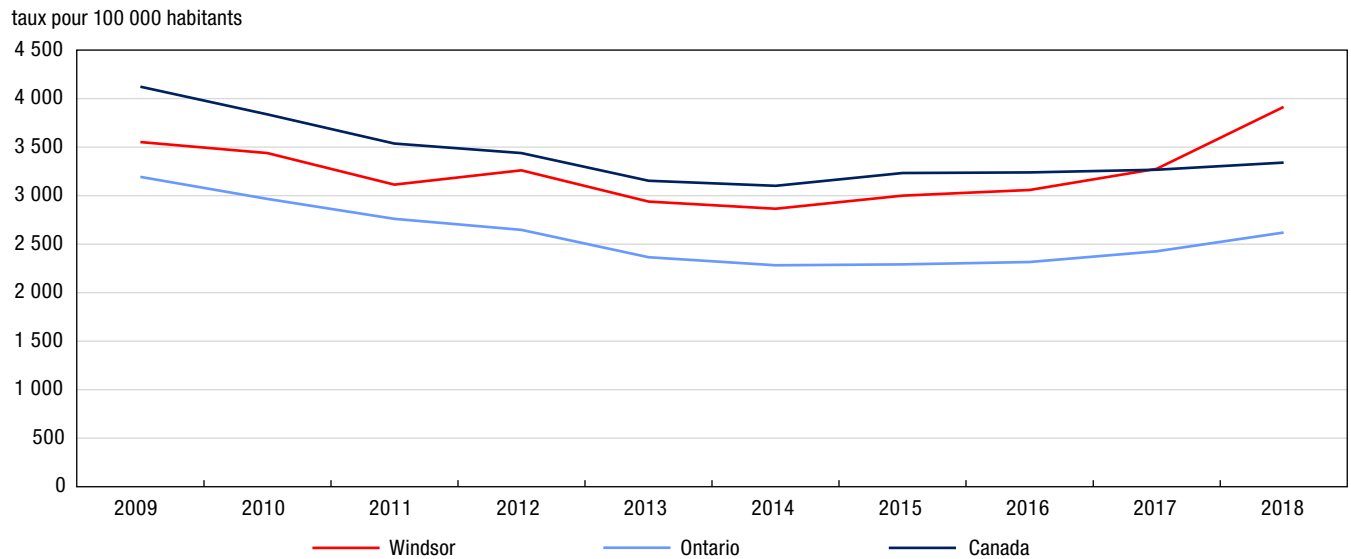
taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 2009 à 2018



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 2018

| Type d'infraction | Windsor | Ontario | Canada | Différence en pourcentage entre Windsor et l'Ontario | Différence en pourcentage entre Windsor et le Canada |
|---|--------------|--------------|--------------|--|--|
| | taux | | | | |
| Total des crimes (sauf les délits de la route) | 5 427 | 4 113 | 5 488 | 32 | -1 |
| Total des crimes violents | 783 | 899 | 1 143 | -13 | -31 |
| Infractions causant la mort et tentative de meurtre | 6 | 5 | 4 | 26 | 41 |
| Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹ | 84 | 91 | 101 | -8 | -17 |
| Voies de fait ² | 437 | 500 | 649 | -13 | -33 |
| Autres crimes violents | 256 | 303 | 389 | -16 | -34 |
| Total des crimes contre les biens | 3 913 | 2 621 | 3 339 | 49 | 17 |
| Introduction par effraction | 664 | 319 | 431 | 108 | 54 |
| Vol ³ | 2 253 | 1 506 | 1 720 | 50 | 31 |
| Fraude | 491 | 381 | 402 | 29 | 22 |
| Méfait ⁴ | 437 | 372 | 699 | 17 | -38 |
| Autres crimes contre les biens | 68 | 43 | 86 | 56 | -21 |
| Total des autres infractions au Code criminel | 731 | 593 | 1 006 | 23 | -27 |
| Total des délits de la route prévus au Code criminel | 122 | 199 | 339 | -39 | -64 |
| Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵ | 73 | 92 | 178 | -21 | -59 |
| Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶ | 5 | 6 | 12 | -13 | -55 |
| Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷ | 2 | 0,6 | 0,7 | 207 | 154 |
| Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷ | 0,6 | 0,4 | 0,3 | 49 | 125 |
| Autres délits de la route prévus au Code criminel | 41 | 99 | 148 | -58 | -72 |
| Total des infractions relatives aux drogues | 224 | 146 | 225 | 54 | -0,4 |
| Total des infractions aux autres lois fédérales | 21 | 29 | 70 | -30 | -71 |
| Total — ensemble des infractions | 5 794 | 4 487 | 6 123 | 29 | -5 |

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 2018

| Type d'infraction | Windsor | | Ontario | | Canada | |
|---|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|
| | Victimes de sexe féminin | Victimes de sexe masculin | Victimes de sexe féminin | Victimes de sexe masculin | Victimes de sexe féminin | Victimes de sexe masculin |
| | taux | | | | | |
| Total des crimes violents | 911 | 703 | 834 | 766 | 1 048 | 936 |
| Infractions causant la mort et tentative de meurtre | 3 | 11 | 3 | 7 | 2 | 6 |
| Homicide | 0,6 | 6 | 1 | 3 | 0,9 | 3 |
| Autres infractions causant la mort ¹ | 0,6 | 0,6 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 0,3 |
| Tentative de meurtre | 1 | 4 | 1 | 4 | 1 | 3 |
| Infractions sexuelles | 147 | 25 | 152 | 22 | 170 | 23 |
| Agression sexuelle | 121 | 19 | 130 | 17 | 134 | 16 |
| Agression sexuelle grave (niveau 3) | 2 | 0,6 | 0,4 | 0,1 | 0,7 | 0,1 |
| Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2) | 3 | 0,6 | 2 | 0,5 | 2 | 0,4 |
| Agression sexuelle (niveau 1) | 116 | 18 | 128 | 17 | 131 | 16 |
| Infractions sexuelles contre les enfants ² | 26 | 6 | 22 | 5 | 36 | 7 |
| Voies de fait | 515 | 449 | 467 | 510 | 613 | 644 |
| Voies de fait | 502 | 414 | 456 | 463 | 599 | 590 |
| Voies de fait graves (niveau 3) | 1 | 13 | 4 | 10 | 6 | 13 |
| Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) | 94 | 147 | 83 | 126 | 111 | 173 |
| Voies de fait simples (niveau 1) | 408 | 254 | 369 | 327 | 483 | 404 |
| Voies de fait contre un agent de la paix | 7 | 21 | 7 | 37 | 10 | 48 |
| Autres voies de fait | 5 | 14 | 4 | 10 | 4 | 7 |
| Autres crimes violents | 247 | 218 | 213 | 227 | 263 | 262 |
| Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu | 2 | 6 | 2 | 6 | 2 | 6 |
| Vol qualifié | 32 | 91 | 27 | 83 | 31 | 75 |
| Séquestration ou enlèvement | 23 | 3 | 12 | 2 | 15 | 3 |
| Traite des personnes ³ | 1 | 0 | 2 | 0 ^s | 1 | 0 ^s |
| Extorsion | 2 | 3 | 4 | 7 | 6 | 9 |
| Harcèlement criminel | 50 | 11 | 52 | 16 | 53 | 17 |
| Menaces | 123 | 93 | 85 | 102 | 114 | 134 |
| Communications indécentes ou harcelantes | 4 | 2 | 16 | 8 | 22 | 9 |
| Distribution non consensuelle d'images intimes | 3 | 1 | 5 | 0,8 | 7 | 1 |
| Marchandisation des activités sexuelles ⁴ | 0 | 0 | 0,6 | 0 ^s | 1 | 0,1 |
| Autres crimes violents | 8 | 7 | 6 | 3 | 10 | 8 |
| Total des délits de la route | 1 | 1 | 2 | 3 | 16 | 21 |
| Délits de la route causant la mort | 0 | 1 | 0,3 | 0,7 | 0,4 | 0,9 |
| Délits de la route causant des lésions corporelles | 1 | 0 | 2 | 3 | 6 | 7 |
| Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵ | 0 | 0 | 0,1 | 0 | 9 | 12 |

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 2018

| Type d'infraction | Windsor | | Ontario | | Canada | |
|---|---------------|--------------|----------------|--------------|------------------|--------------|
| | nombre | taux | nombre | taux | nombre | taux |
| Total des crimes sans violence | 17 525 | 5 010 | 513 941 | 3 588 | 1 845 269 | 4 979 |
| Total des crimes contre les biens | 13 686 | 3 913 | 375 402 | 2 621 | 1 237 324 | 3 339 |
| Introduction par effraction | 2 324 | 664 | 45 736 | 319 | 159 812 | 431 |
| Possession de biens volés ¹ | 198 | 57 | 4 854 | 34 | 23 898 | 64 |
| Vol de véhicules à moteur | 1 042 | 298 | 23 952 | 167 | 86 132 | 232 |
| Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur) | 110 | 31 | 5 887 | 41 | 20 113 | 54 |
| Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur) | 6 728 | 1 923 | 185 837 | 1 297 | 531 312 | 1 434 |
| Fraude | 1 661 | 475 | 49 193 | 343 | 129 409 | 349 |
| Vol d'identité | 8 | 2 | 426 | 3 | 3 745 | 10 |
| Fraude d'identité | 48 | 14 | 4 907 | 34 | 15 839 | 43 |
| Méfait ² | 1 527 | 437 | 53 236 | 372 | 259 064 | 699 |
| Crime d'incendie | 40 | 11 | 1 374 | 10 | 8 000 | 22 |
| Total des autres infractions | 2 556 | 731 | 84 959 | 593 | 372 834 | 1 006 |
| Infractions relatives aux armes | 110 | 31 | 4 415 | 31 | 16 610 | 45 |
| Pornographie juvénile ³ | 35 | 10 | 1 669 | 12 | 5 843 | 16 |
| Prostitution ⁴ | 2 | 0,6 | 29 | 0,2 | 110 | 0,3 |
| Terrorisme | 1 | 0,3 | 58 | 0,4 | 102 | 0,3 |
| Infractions liées au fait de troubler la paix | 45 | 13 | 5 075 | 35 | 94 378 | 255 |
| Infractions contre l'administration de la justice | 2 142 | 612 | 66 876 | 467 | 226 864 | 612 |
| Autres infractions | 221 | 63 | 6 837 | 48 | 28 927 | 78 |
| Total des délits de la route prévus au Code criminel | 426 | 122 | 28 446 | 199 | 125 544 | 339 |
| Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵ | 255 | 73 | 13 216 | 92 | 65 820 | 178 |
| Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶ | 19 | 5 | 894 | 6 | 4 429 | 12 |
| Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷ | 6 | 2 | 80 | 0,6 | 250 | 0,7 |
| Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷ | 2 | 0,6 | 55 | 0,4 | 94 | 0,3 |
| Autres délits de la route prévus au Code criminel | 144 | 41 | 14 201 | 99 | 54 951 | 148 |
| Total des infractions relatives aux drogues | 785 | 224 | 20 937 | 146 | 83 483 | 225 |
| Total des infractions aux autres lois fédérales | 72 | 21 | 4 197 | 29 | 26 084 | 70 |
| Infractions liées à la traite des personnes ⁸ | 6 | 2 | 94 | 0,7 | 112 | 0,3 |
| Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents | 13 | 4 | 1 076 | 8 | 4 823 | 13 |
| Infractions aux autres lois fédérales | 53 | 15 | 3 027 | 21 | 21 149 | 57 |

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Windsor, 2008 à 2018

| Année | Crimes violents | | | Crimes contre les biens | | | Total des crimes | | |
|--|-----------------|------------|---|-------------------------|----------|---|------------------|----------|---|
| | nombre | taux | variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente | nombre | taux | variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente | nombre | taux | variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente |
| 2008 | 3 324 | 1 004 | -4 | 11 916 | 3 599 | -14 | 17 755 | 5 362 | -12 |
| 2009 | 3 381 | 1 028 | 2 | 11 677 | 3 550 | -1 | 17 095 | 5 198 | -3 |
| 2010 | 3 267 | 995 | -3 | 11 290 | 3 437 | -3 | 16 591 | 5 051 | -3 |
| 2011 | 3 013 | 918 | -8 | 10 222 | 3 113 | -9 | 15 259 | 4 647 | -8 |
| 2012 | 3 225 | 978 | 7 | 10 754 | 3 260 | 5 | 15 811 | 4 793 | 3 |
| 2013 | 2 957 | 887 | -9 | 9 795 | 2 938 | -10 | 14 524 | 4 356 | -9 |
| 2014 | 2 773 | 829 | -7 | 9 582 | 2 863 | -3 | 14 062 | 4 202 | -4 |
| 2015 | 2 932 | 872 | 5 | 10 077 | 2 999 | 5 | 14 789 | 4 401 | 5 |
| 2016 | 2 418 | 711 | -18 | 10 400 | 3 059 | 2 | 14 822 | 4 359 | -1 |
| 2017 | 2 421 | 706 | -0,8 | 11 240 | 3 276 | 7 | 15 927 | 4 642 | 6 |
| 2018 | 2 740 | 783 | 11 | 13 686 | 3 913 | 19 | 18 982 | 5 427 | 17 |
| Variation en pourcentage de 2008 à 2018 | -18 | -22 | ... | 15 | 9 | ... | 7 | 1 | ... |

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).